

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,

15 francs pour trois mois,

23 francs pour six mois,

41 francs pour l'année.

Hors du département, 1 fr. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement sous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et rendus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,

ou à l'

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de

l'Office Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,

et chez M. DEGOUE-DEUNOQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 13 mars 1848.

En abolissant le timbre, le gouvernement a diminué nos frais annuels de 13 fr. 60 c. par chaque abonnement. Nous n'avons pas hésité un moment à faire profiter nos lecteurs de ce premier bénéfice ; mais nous nous sommes demandé si nous ne pouvions pas faire davantage.

La publication du *Censeur* n'a jamais été une spéculation ; c'était l'œuvre d'un parti. Ce parti triomphe après une longue lutte, et veut répandre, vulgariser ses doctrines le plus possible.

Le nombre d'abonnements au *Censeur* depuis la révolution a dépassé nos espérances ; aussi l'assemblée générale des actionnaires a-t-elle fixé hier le prix du journal pour Lyon et les départements sans distinction ainsi qu'il suit, à partir du 15 mars courant :

Un an 40 fr.

Six mois 21

Trois mois 11

Des mesures sont prises pour que la distribution se fasse avec promptitude et que les envois par la poste soient plus réguliers que par le passé, car nous avons eu souvent à nous plaindre d'un mauvais vouloir incroyable.

DES ÉLECTIONS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

On jette vers l'assemblée nationale, que la France va bientôt élire, un regard plein d'inquiétude ou d'espérance. Dépositaires du sort de la nation, maîtres de son présent et de son avenir, jamais représentants n'auront été investis d'une plus haute responsabilité. Seront-ils à la mesure de cette tâche difficile et des événements qui peuvent surgir ? Nous avons trop de confiance dans le génie de notre patrie et dans cet instinct populaire qui guidera les élections pour en douter sérieusement. Nous sommes sûrs que du suffrage universel sortira l'expression sincère de l'opinion de la France, et nous sommes disposés, aujourd'hui plus que jamais, à avoir foi dans son intelligence et dans sa destinée. Cependant il y a quelques écueils que nous ferons bien de signaler aux électeurs ; s'ils n'étaient pas avertis, ils pourraient, avec les intentions les plus droites et les plus patriotiques, y voir échouer toutes leurs espérances.

Parmi les électeurs on trouve des hommes qui veulent la République et d'autres qui la subissent. Les uns l'aiment parce qu'ils la croient meilleure, plus juste, plus propice au développement de notre pays ; les autres l'acceptent comme une nécessité, et n'ont pour elle qu'une affection calme et résignée. Nous n'avons rien à dire aux premiers : leur patriotisme éclairera leurs choix. Nous nous adressons aux seconds, et nous leur disons tout d'abord que leur réserve n'a rien qui nous étonne, et qu'il n'entre pas dans notre esprit la moindre pensée d'agreur ou de reproche. Pour aimer moins la République, ils n'aiment pas moins leur pays, nous en sommes persuadés. Nous faisons donc un appel, non à leurs sentiments, mais à leur raison.

Dans notre opinion, un des plus grands dangers que la France ait à courir est celui de voir l'assemblée nationale se remplir de convictions faibles et de dévouements incertains ; une anxiété pénible, des défiances ombrageuses, de l'hésitation dans le gouvernement, des embarras à l'intérieur, des espérances contre-révolutionnaires en seraient l'inévitable conséquence. Il faut que le jour où l'assemblée se réunira les esprits soient assurés d'une chose, c'est que l'existence de la République ne sera pas mise en question ; sans cela, il n'est pas de parti, il n'est pas de prétendant, il n'est pas de minorité qui ne se croie le droit de disposer de la France, et assez de force pour y réussir. Nous disons donc aux électeurs que, s'ils veulent de l'ordre pour leur patrie, ils doivent choisir pour députés des hommes d'un caractère mâle et décidé ; s'ils veulent de la rapidité dans les travaux qui doivent remplacer l'état transitoire où nous sommes par une constitution définitive et rendre à notre administration sa régularité, il est nécessaire qu'ils n'adoptent pour candidats que des hommes sincèrement et loyalement républicains. En leur donnant leur confiance, ils leur donneront la force, et la force seule peut être modérée et patente.

Il faut, avant tout, que la foi républicaine des députés ne puisse pas même être soupçonnée ; autrement, qu'arrive-t-il dans une assemblée délibérante ? On suppose à ceux dont la conviction n'est pas éprouvée une arrière-pensée, et on s'en défie. S'ils ont de l'énergie et de la fierté, ils braveront ce sentiment, et ils irriteront ; si, au contraire, ils sont faibles, ils se croiront obligés de donner des gages de dévouement à la République par l'exagération de leur conduite, et ils deviendront violents pour prouver seulement qu'ils sont républicains. Les hommes faibles ont de tout temps grossi les rangs des partis extrêmes.

Plus il y aura de fermeté dans les opinions, plus l'unité dans les vues sera promptement et réellement. Les électeurs ne sauraient donc trop se pénétrer de l'idée que les candidats, pour rendre de véritables services à leur patrie, doivent avoir donné des gages anciens, et par conséquent durables, de la constance de leurs opinions. D'ailleurs, la révolution est leur ouvrage ; eux seuls ont un intérêt de conscience à en voir sortir le bien de la France : leur honneur y est engagé. Il nous en coûte d'avoir

l'air d'exclure des hommes de cœur et de talent qui ont su se faire honorer dans les dernières assemblées législatives ; mais, nous le croyons, le moment n'est pas encore venu pour eux. Le ciel n'est pas assez tranquille. Que feraient-ils dans une assemblée républicaine ? On serait toujours disposé à croire qu'il existe dans leur cœur un autel secret pour adorer les divinités du passé ; on prendrait leur modération pour des regrets. Quand les assemblées législatives de la France fonctionneront régulièrement sous l'empire d'une constitution républicaine, ils y viendront tenir la place élevée à laquelle leur donnent droit et leurs talents et leur expérience.

Mais, selon nous, on ne saurait trop éviter ces convictions récentes, ces enthousiasmes qui ont poussé avec tant de promptitude, comme certaines plantes après l'orage ; non parce que nous en soupçonnons la sincérité, mais parce qu'on ne leur suppose pas assez de consistance et de fermeté. Tous ceux qui désireront des changements ont déjà jeté les yeux sur ces hommes, si prompts à saluer le soleil levant. Quant à nous, nous ne doutons pas de leurs vertus ; mais ils sont par malheur toujours désignés d'avance aux tentatives de séduction, et c'est un danger auquel il ne faut pas exposer la nature humaine. Nous conseillons encore aux électeurs de se garder de ces personnages équivoques qui appellent leur indifférence de l'impartialité, et qui se tiennent sur le bord des révolutions sans y entrer jamais ; ils ne songent qu'à une chose et n'ont qu'un but : c'est de saisir une proie au passage, c'est-à-dire une fonction publique. Ils sont la plaie de tous les gouvernements et la honte des nations.

SUR LA FORMATION DES LISTES DE CANDIDATS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Des comités électoraux vont bientôt se constituer dans notre département. A Lyon même, il en existe déjà un, et le choix des citoyens qui vont le composer est une garantie d'activité, de lumières et de dévouement à la République. Son premier devoir est de provoquer la formation de comités semblables dans les autres villes du département et de se mettre en rapport avec eux, ensuite de présenter une liste de quatorze candidats et de réclamer pour eux les suffrages de leurs concitoyens.

Mais, avant tout, quel est le principe qui doit présider à la confection de cette liste ? quelle règle doit-on s'imposer pour que les quatorze noms soient, autant que possible, accueillis par l'unanimité des électeurs ? Ce principe, cette règle ne sont pas autre chose que l'équité. L'équité est avant tout une vertu républicaine ; appliquée aux élections, elle doit avoir pour résultat de donner à chaque intérêt, à chaque localité, une représentation proportionnée à son importance. Nous ne disons pas que cela soit réalisable d'une manière absolue dans la pratique, mais nous croyons que les hommes, qui prendront l'initiative de proposer des candidats, ne doivent pas oublier ce principe, et que chacun de leurs actes doit indiquer cette tendance et se justifier par elle.

Une assemblée nationale n'aura pas à se prononcer sur des mesures d'intérêt particulier, cela est vrai ; elle n'aura qu'à se prononcer sur le sort général de la France. Et plus elle dégagera cet intérêt général des vœux, des prétentions et des exigences de détail, mieux elle répondra à ce qu'on attend d'elle. Mais il est utile et juste que tous les intérêts réels soient représentés ; c'est de leur concours et de leur union que dépend l'avenir de la France.

Il y a parmi les électeurs beaucoup d'hommes qui croient avoir un intérêt isolé, différent de celui de la patrie. Selon nous, c'est une erreur ; mais nous voudrions qu'ils eussent leur part de représentation, parce qu'ils seraient plus tôt détrompés. Donc, s'il y a dans une classe de citoyens la pensée douloureuse que la France est injuste à son égard et qu'elle ne traite pas tous ses enfants comme une mère équitable, il faut que cette classe soit représentée ; c'est de toute nécessité et de toute justice. D'ailleurs, il n'est pas à notre connaissance que le droit de suffrage universel ait été conquis pour autre chose.

Seulement il est indispensable de s'entendre, si on veut arriver à ce résultat heureux d'une représentation pour chaque intérêt et proportionnée à chaque intérêt. Le canton qui voudra imposer tous ses candidats au département peut être assuré qu'il n'en aura pas un d'eux ne sortira de l'urne électoral. La classe de citoyens qui voudra seule être représentée s'expose au péril certain de ne pas avoir un seul député à l'assemblée nationale. C'est pour conjurer ce danger que le comité électoral doit user de toute son influence. Nous désirons donc trouver sur sa liste des noms qui soient avant tout une garantie pour la France républicaine, mais qui puissent aussi répondre aux exigences de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des classes ouvrières.

Il suffit à un représentant d'être assez honnête pour ne pas se vendre et assez éclairé pour ne pas être dupe. C'était l'opinion de J.-J. Rousseau. Pour notre compte, nous savons beaucoup d'ouvriers et de chefs d'atelier qui peuvent mettre au service de leur pays plus que ces qualités négatives. Aussi, nous espérons bien en trouver quelques uns parmi les candidats. Une liste composée exclusivement d'ouvriers ne nous satisferait pas plus qu'une liste où on rencontrerait seulement des capita-

listes et des propriétaires, parce que ni l'une ni l'autre ne serait l'expression vraie de l'opinion du département du Rhône.

Ce n'est pas tout. Quatorze noms peuvent être difficiles à trouver. Exiger du comité qu'il fournisse immédiatement une liste complète et définitive de candidats à la sanction électorale, nous paraîtrait exorbitant. S'il avait la témérité de prendre cette présomptueuse initiative, nous serions les premiers à l'avertir qu'il compromet inutilement son influence. En effet, s'il y a dès aujourd'hui des candidatures prévues et acceptées d'avance, il y en a d'autres qui ne le sont pas. Jeter avec précipitation quatorze noms, ni plus ni moins, dans l'urne de l'élection, c'est s'exposer à mettre au jour des candidatures peu viables et à en omettre de très sérieuses. Il peut surgir, d'ici aux élections, des ambitions légitimes et inconnues ; il faut leur laisser une place. Autrement, on serait obligé d'élargir des candidatures acceptées, — opération souvent dangereuse pour un comité, et toujours douloureuse pour certains amours-propres.

Que le comité se borne donc à nous indiquer, le plus tôt possible, quelques candidatures, les moins contestées et les moins contestables, et qu'il s'en remette aux événements et aux initiatives personnelles du soin de compléter sa liste. Il doit devancer l'opinion, mais non la remplacer. Calme et décidé, investi, au nom de l'intérêt républicain, d'un mandat de contrôle et de surveillance, il se tiendra prêt à recueillir ou à rejeter les candidats, à mesure que le flot de l'opinion publique viendra les déposer à ses pieds.

Le rapport de M. Garnier-Pagès sur la situation financière du pays a montré le gouffre vers lequel nous entraînait, avec une rapidité chaque jour plus irrésistible, les prodigalités du gouvernement déchu. Il y a un mois à peine, M. Dumon et M. Duchâtel, ces ex-ministres d'un pouvoir qui s'est perdu par ses propres fautes autant que par la volonté du pays, soutenaient à la tribune, contre M. Garnier-Pagès, contre M. Thiers, contre les orateurs et les journaux de l'opposition, que l'état de nos finances était parfaitement rassurant, qu'on ne faisait aucune dépense inutile, qu'on ne s'était pas engagé dans des entreprises de travaux publics exagérées, qu'en un mot, avant très peu de temps, l'équilibre serait tout-à-fait rétabli entre le budget des recettes et celui des dépenses.

On sait aujourd'hui ce que valaient ces mensonges. Il a suffi à M. Garnier-Pagès de voir les choses d'un peu près pour se convaincre que les hommes renversés par le peuple de Paris avaient légué à la République des embarras et des charges extrêmes. Nous marchions droit à la banqueroute, et personne n'oserait le nier, aujourd'hui que la vérité est connue, aujourd'hui que les chiffres sont là qui démontrent que toutes nos ressources ont été dilapidées, épuisées, et que tout était disposé de telle sorte qu'à la mort du roi, la France se serait trouvée dans l'impossibilité de rien faire, de rien tenter qui pût la remettre en possession de sa souveraineté et de sa liberté d'action. Les hommes qui ont si long-temps soutenu l'ancien gouvernement doivent reconnaître à présent qu'ils travaillaient à leur propre ruine, et qu'il est fort heureux que la révolution du 24 février soit venue arrêter à temps les désastres immanquables dont nous étions menacés.

La gravité de la situation ainsi constatée, il importe que tous les bons citoyens, tous ceux qui aiment leur pays et voudraient le voir sortir le plus promptement possible des difficultés ou des craintes auxquelles il est livré, n'entravent pas le gouvernement nouveau. A chaque pas que nous faisons, à chaque événement nouveau qui se produit, nous reconnaissons que le dévouement des hommes qui ont entrepris de reconstituer le pouvoir serait impuissant si le principe qu'ils représentent était contesté. C'est un devoir de sacrifier ses idées personnelles et de se rallier franchement à l'ordre de choses établi, au pouvoir qui reste debout sur les ruines du pouvoir renversé. Que ceux qui auraient pu ou pourraient conserver encore quelque espérance sur un retour au principe monarchique, à la faveur du nom d'un enfant et de la situation d'une femme, comprennent donc bien que ce qu'il faut faire en ce moment, c'est de la politique et non du sentiment, et qu'ils seraient coupables envers le pays, s'ils cherchaient à obtenir d'un autre principe que celui qui se personnifie dans les membres du gouvernement provisoire de la République, les garanties d'ordre, de sécurité, de conservation que ce gouvernement est disposé à leur donner.

Au commencement de 1846, le canton de Lucerne demanda au gouvernement du roi la permission de tirer de nos arsenaux deux mille fusils et quelques pièces d'artillerie avec leurs accessoires. M. de Tschann, frère du chargé d'affaires, vint à Paris avec mission d'y négocier ces achats, au sujet desquels le gouvernement de Lucerne sollicita notre bienveillance par l'intermédiaire de l'ambassade du roi en Suisse.

Le ministre des affaires étrangères pensa que cette demande était de nature à être accueillie, et il pria son collègue de la guerre de donner des ordres pour faciliter le succès de cette négociation. M. de Saint-Yon fit remettre en conséquence à M. de Tschann une lettre pour le directeur de l'arsenal de Strasbourg, avec lequel il devait s'entendre tant sur la qualité des armes que sur leur prix.

Un contrat fut passé entre eux à des conditions que le gouvernement de Lucerne reconnut être favorables ; mais la somme estimative de 74,000 f. était trop lourde pour ses finances, et ce canton, quelque besoin qu'il eût des objets qu'il demandait, déclara ne pouvoir en prendre qu'une partie, si ; par un témoignage de bienveillance spéciale, le gouvernement du roi ne consentait pas à en diminuer le prix d'achat.

M. de Pontois appuya cette demande, et le ministre la recommanda au général de Saint-Yon, en invoquant l'intérêt qu'il y avait à maintenir la paix en Suisse et à prévenir les attaques du parti radical, en montrant que le canton de Lucerne était suffisamment préparé à les repousser. Dans le cas où les réglemens s'opposeraient absolument à une réduction sur les prix d'acquisition, le ministre demanda si l'on ne pourrait pas du moins rendre le remboursement plus facile en accordant de longs termes de paiement.

M. de Saint-Yon répondit que, loin de penser à diminuer la somme, il ne croyait pas pouvoir accepter l'estimation qui avait été faite. Les fusils de 30 f., par exemple, y avaient été estimés 15 f. Et d'ailleurs il appelait l'attention du ministre sur une difficulté. En règle générale, le département de la guerre ne peut vendre les approvisionnements appartenant à l'Etat, et lorsque quelques parties de ces approvisionnements se trouvent hors de service ou bien deviennent inutiles pour une cause quelconque, il les livre à l'administration des domaines, qui en effectue la vente au profit du trésor.

Il arrive cependant quelquefois que le département de la guerre cède à une puissance étrangère des armes ou des objets de matériel d'artillerie au prix de fabrication, parce que, dans ce cas, c'est comme si l'on autorisait cette puissance à faire confectionner ces objets dans nos établissements, ce qui ne souffre aucune difficulté. Mais le département de la guerre ne peut, surtout depuis l'établissement de la nouvelle comptabilité-matière, céder des armes ou autres objets qui ne sont pas déclarés hors de service non seulement à un prix inférieur à leur valeur réelle, mais encore à un prix différent de celui toujours plus ou moins arbitraire qui se trouve porté sur les inventaires estimatifs, attendu que ces inventaires sont actuellement soumis au contrôle de la cour des comptes et aux investigations des chambres législatives. Quant aux délais qui avaient été demandés par le gouvernement de Lucerne, cette affaire concernait exclusivement le ministre des finances, attendu que les fonds provenant des objets cédés doivent être immédiatement versés au trésor, sauf à les faire rentrer plus tard, s'il y a lieu, au crédit du département de la guerre. Le ministre fit donc connaître au ministre des finances l'objet de la demande du gouvernement de Lucerne, qui, vu l'état de gêne où il se trouvait, sollicitait la faveur de ne payer qu'en dix ou douze termes annuels, sans intérêts, la somme convenue pour l'acquisition du matériel de guerre. Le ministre, en faisant valoir les considérations politiques qui devaient nous engager à accorder des facilités au gouvernement de Lucerne, demandait ce qu'il serait possible d'accorder à ce canton en fait de termes de paiement.

M. Lacave-Laplagne répondit qu'un délai de très courte durée pouvait seul être accordé, et que, quant à l'affranchissement du paiement des intérêts de la créance, il ne saurait se concilier avec les principes conservateurs de la fortune publique, au maintien desquels il était chargé de veiller. Sur ces entrefaites, le gouvernement de Lucerne, pressé par les événements, se décida à demander purement et simplement la livraison de deux mille fusils, contre paiement, à l'arsenal de Strasbourg. Le ministre régla verbalement l'affaire avec le ministre de la guerre, qui lui annonça officiellement que des ordres étaient donnés pour la livraison immédiate au fondé de pouvoir de M. Pavoyer de Lucerne des armes et autres objets de matériel d'artillerie qui avaient été demandés par le gouvernement de ce canton. Le secret le plus absolu sur cette négociation fut recommandé au directeur de l'arsenal de Strasbourg, et il reçut l'autorisation de livrer, au prix réduit de 15 f., des fusils classés dans les inventaires au prix de 30 f.

A la date du 24 décembre, le gouvernement de Lucerne se trouva en possession de la totalité des armes et des objets d'artillerie dont il avait demandé la cession. La valeur de ce matériel était de 87,352 f. en réduisant le prix des armes de 30 f. à 15 f.

Au 15 février dernier, le gouvernement de Lucerne n'avait encore payé qu'un acompte de 10,943 f. 60 c.

Nous annonçons avec plaisir que les délégués des maîtres charrons et forgerons et les délégués des ouvriers des mêmes industries se sont rendus devant le comité d'organisation du travail, qu'ils sont tombés d'accord sur les bases du travail, qui sera désormais de dix heures. Nous invitons, en conséquence, dans l'intérêt de la tranquillité publique, tous les maîtres à ouvrir leurs ateliers et les ouvriers à s'y rendre, ainsi que cela a été convenu par leurs délégués.

Paris, le 11 mars 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Dans les premiers jours qui suivirent la révolution du 24 février, les hommes qui avaient ramassé le pouvoir sur les barricades et qui avaient à reconstituer un gouvernement eurent à se défendre contre les obsessions des solliciteurs affamés, qui, la veille encore, promenaient leur ennui et leur paresse dans les rues de Paris, et qui, parce que le peuple avait chassé un mauvais gouvernement, se croyaient des droits à obtenir les emplois qui pourraient flatter leur vanité ou leur cupidité. Beaucoup de ces gens-là ont été écartés, et ils en sont déjà presque arrivés à dire du gouvernement qui a eu le bon esprit de refuser leurs services tout le mal qu'ils disaient jadis de ceux qui n'avaient pas voulu davantage les utiliser.

A ces gens-là, qui s'étaient rués sur les ministères à la suite des trois journées de février, et qui espéraient enlever d'assaut les fonctions les mieux rétribuées, sans se demander préalablement s'ils étaient capables de les remplir, ont succédé les solliciteurs des départements. Chaque jour les chemins de fer et les diligences en versent par centaines dans la capitale. Au débotté, ils courent chez quelque parent ou chez quelque ami oublié long-temps et renié même parce qu'il était imbu de principes républicains. Ce parent, cet ami doivent avoir aujourd'hui un grand crédit, puisque les principes qu'ils défendaient

ont triomphé. Il faut invoquer ce crédit ; il faut agir pour leur trouver une bonne position. Vous n'avez jamais été propre à rien ; vous êtes d'une ignorance crasse en toutes choses : n'importe, il faut qu'on vous case convenablement. A quoi servirait-il de faire des révolutions, si les hommes qui les ont faites ne s'empressaient pas aussitôt après de placer tous leurs amis ?

Ainsi raisonnent ces affamés qui se sont persuadés que la Providence ne pouvait manquer de leur donner la science, le zèle, l'amour du travail, l'intelligence, tout ce qu'il est nécessaire enfin qu'un homme qui sollicite un emploi possède de qualités pour le bien remplir.

C'est là une plaie contre laquelle il importe que le gouvernement se mette en garde. Ce que l'on a reproché pendant dix-sept ans au pouvoir que le pays a si heureusement renversé, c'était de multiplier les emplois publics en vue de satisfaire au plus grand nombre de créatures ; c'était ensuite de disposer de ces emplois en faveur de gens qui n'y avaient aucun droit, qui étaient complètement étrangers aux fonctions dont on les investissait, et qui, en les sollicitant, semblaient n'avoir eu d'autre but que de toucher le traitement qui leur était attribué.

Si le gouvernement de la République veut être respecté, s'il veut être pour la France un gouvernement véritablement réparateur, il faut tout d'abord, pour alléger les charges du budget, qu'il supprime tous les emplois qui ne sont pas positivement nécessaires ; il faut ensuite qu'il n'appelle à ceux dont il croira devoir disposer que des hommes véritablement capables de les remplir et qui les aient d'ailleurs mérités par des services incontestables. Voilà la conduite que doit tenir avec une inflexible fermeté le gouvernement provisoire de la République.

— Une réunion des actionnaires de la Caisse-Gouin a eu lieu hier au soir. Il y a été proposé certaines mesures qui, s'il était possible de les réaliser immédiatement, permettraient à cette maison de reprendre le cours de ses opérations. Une commission composée de quatre membres a été chargée d'examiner la situation et les remèdes proposés pour sortir des embarras au milieu desquels on se trouve. Ce n'est que dans trois jours qu'on saura si la Caisse-Gouin pourra rouvrir et prêter de nouveau au commerce de Paris l'assistance dont il a plus que jamais besoin.

On assurait aujourd'hui qu'un autre établissement de crédit, fondé sur le principe de l'association, avait également suspendu depuis hier ses paiements, et que la Banque de France ne croyant pas prudent de venir à son secours, il était fort à craindre qu'il ne pût les reprendre que pour entrer en liquidation. Nous craignons d'avoir bientôt à annoncer comme une chose positive ce qui n'est encore en ce moment qu'une chose à redouter. Dès à présent, nous avons à constater que la maison Charles Lafitte, Blount et Co suspend ses opérations. Cette maison était depuis long-temps déjà dans une situation difficile ; la révolution a précipité sa chute, elle ne l'a pas déterminée.

— Paris s'occupe très sérieusement des élections prochaines. De nombreuses candidatures se produisent d'ici à quelques jours, et elles seront soigneusement examinées par les comités qui se forment de toutes parts. Chacun comprend que l'assemblée nationale devra surtout se composer d'honnêtes gens, que par conséquent il faudra en écarter ces intrigants qui, en temps de révolutions, pullulent et poussent comme la mauvaise herbe après les jours d'orages. Que les départements suivent l'exemple de Paris, et l'assemblée nationale échappera aux hommes qui voudraient encore exploiter la France.

— Le palais de l'ancienne chambre des députés reste affecté à l'assemblée nationale. La salle des séances étant trop étroite pour contenir le nombre des représentants du pays porté à neuf cents membres, le ministre des travaux publics vient de donner des ordres pour la construction d'une salle provisoire dans la cour principale de l'édifice. Cette salle sera bâtie en charpente ; elle aura la forme d'un carré irrégulier et s'appuyera sur les deux ailes de l'avant-corps de l'édifice. Les bancs seront placés en amphithéâtre, et des tribunes spacieuses pour le public régneront sur trois côtés de la salle. Les représentants du pays pourront ainsi facilement communiquer d'un côté avec le bureau de distribution et l'ancienne salle des séances, qui pourra servir de salle de conférences ou de réunion de l'assemblée en comité général. D'un autre côté, ils pourront se rendre, par les corridors intérieurs, dans le pavillon où se trouvent le secrétariat-général et les salles destinées aux bureaux et aux commissions, qui sont au nombre de soixante. Ces salles ayant été considérablement augmentées l'année dernière suffiront à toutes les nécessités du service. L'assemblée se trouvera ainsi très commodément établie, ayant à sa disposition la bibliothèque, les archives et les nombreux documents réunis avec tant de soin par les administrations antérieures, et où les représentants du pays trouveront toutes les traditions parlementaires depuis 1789 jusqu'à nos jours.

L'assemblée suivra sans doute pour ses travaux préparatoires et ses premières délibérations le dernier règlement modifié il y a trois ans, mais qui probablement subira de nouveaux changements.

La salle provisoire sera prête complètement dans la première quinzaine du mois prochain.

COMMISSION DE GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS.

Séance du 10 mars 1848.

A deux heures a eu lieu, dans la salle de l'ancienne pairie, au palais du Luxembourg, la réunion générale des délégués des divers corps d'état de Paris, au nombre d'environ 250. L'ordre le plus admirable a régné dans cette assemblée. Nul tumulte, nulle confusion, comme l'exemple en a été si souvent donné dans la même enceinte ou dans une autre. La sonnette, absente, est inutile. MM. Louis Blanc et Albert, président et vice-président de la commission de gouvernement pour les travailleurs, montent ensemble au bureau.

M. Louis Blanc est aussitôt monté à la tribune, et a prononcé un magnifique discours, interrompu seulement par de vifs applaudissements. Voici les passages que nous avons le plus remarqués :

« Elus du travail, représentants de ceux qui produisent et qui souffrent, mes concitoyens, mes frères,

« En vous voyant réunis dans cette enceinte que le privilège avait choisie pour son sanctuaire, dans cette enceinte où l'on a fait tant de lois sans vous, malgré vous, contre vous, je ne puis me défendre d'une émotion profonde. A ces mêmes places où brillaient des habits brodés, voici des vestes, que le travail a noblement usées, que peut-être ont déchirées de récents combats.

« Vous vous le rappelez : du haut de la tribune où je parle, un tribun des aristocraties évoquait naguère contre l'idée républicaine les plus sinistres puissances du passé, et à sa voix les pairs de France se levèrent dans un indicible transport ; des législateurs à têtes blanches déployèrent des passions qu'on croyait endormies et glacées. Ici même la République de nos pères fut maudite ; l'on osa défendre la République à nos enfants, et toutes les mains se levèrent pour jurer haine à l'avenir.

« Eh bien ! les provocateurs, au bout de quelques jours, avaient disparu. Où sont-ils maintenant ? Tout le monde l'ignore, et, à leur place, c'est vous qui siégez, élus du travail. Voilà comment l'avenir a répondu ! (Applaudissements unanimes.)

« Voilà comment l'avenir a répondu ! Oui, il y a quelques jours, certains hommes, défenseurs du peuple, étaient calomniés à cause de lui. On disait qu'ils étaient des factieux, des hommes impossibles, qu'ils étaient des rêveurs. Eh bien ! il s'est trouvé, grâce à la victoire du peuple et à son courage, que ceux qu'on appelait des factieux sont maintenant chargés de la responsabilité de l'ordre. (Bravos prolongés.)

« Il s'est trouvé que ceux qu'on appelait des rêveurs ont maintenant le maniement de la société. Les hommes impossibles sont devenus tout-à-coup les hommes nécessaires. On les dénonçait comme les apôtres systématiques de la terreur. Or, le jour où la révolution les a poussés aux affaires, qu'ont-ils fait ? Ils ont aboli la peine de mort, et leur plus chère espérance est de pouvoir vous conduire un jour sur la place publique, et là, dans l'éclat d'une fête nationale, de vous inviter à détruire jusqu'aux derniers vestiges de l'échafaud. (Applaudissements immenses.)

« Les questions à résoudre ne sont malheureusement pas faciles. En touchant à un seul abus, on les menace tous. D'une extrémité de la société à l'autre, le mal forme comme une chaîne dont il n'est pas possible d'ébranler un anneau sans que toute la chaîne s'agite. Voici la difficulté de la situation, et elle n'est pas médiocre.

« Pour vous en donner un exemple frappant, le lendemain de la révolution, qu'a demandé le peuple ? La diminution des heures de travail ; réclamation touchante, fondée sur des considérations héroïques. Nous demandons, a dit le peuple, une diminution des heures de travail pour qu'il y ait plus d'emploi à donner à nos frères qui en manquent, et pour que l'ouvrier ait une heure, au moins une heure, pour vivre de la vie de l'intelligence et du cœur. (Explosion d'applaudissements.)

« Voilà ce qui nous a été dit, et sur-le-champ, sans hésitation cette fois, après avoir pesé franchement avec le cœur la portée d'un pareil acte, nous avons dit : Il faut que cela soit, cela sera ; advenue que pourra ! (Nouveaux applaudissements.)

« Mais quoi ! diminuer les heures de travail, n'est-ce point porter atteinte à la production, pousser au renchérissement des produits, resserrer la consommation, courir risque d'assurer, sur nos marchés, aux produits du dehors une supériorité qui, en fin de compte, pourrait tourner contre l'ouvrier lui-même ? Ne dissimulons rien : c'est là une objection qui a quelque chose de fort sérieux. Elle prouve que les travailleurs ont intérêt à apporter de la mesure dans leurs réclamations les plus légitimes ; elle prouve que, pour être promptement réalisables, les vœux populaires ne doivent pas être trop impatients ; elle montre enfin jusqu'à quel point, dans l'organisation économique actuelle, tout progrès partiel est difficilement réalisable.

« Que d'exemples ne pourrais-je pas en fournir ? Vous savez quelle concurrence meurtrière et immorale les machines font au travail humain, et combien de fois, instruments de luttes aux mains d'un seul homme, elles ont chassé de l'atelier ceux à qui le travail donnait du pain. Les machines sont un progrès pourtant. D'où vient donc cette tragique anomalie ? Elle vient de ce qu'au sein de l'anarchie industrielle qui règne aujourd'hui, et par suite de la division des intérêts, tout se transforme naturellement en arme de combat. Que l'individualisme soit remplacé par l'association, et l'emploi des machines devient aussitôt un bienfait immense, parce que, dans ce cas, elles profitent à tous et suppléent au travail sans supprimer le travailleur. (Bravo ! bravo !)

« Maintenant laissez-moi vous dire le véritable caractère de la mission qui nous a été confiée. Etudier avec soin, avec amour, les questions qui touchent à l'amélioration, soit morale, soit matérielle, de votre sort ; formuler les solutions en projets de loi qui, après approbation du gouvernement provisoire, seraient soumis aux délibérations de l'assemblée nationale, tel est le but de la commission de gouvernement pour les travailleurs.

« Ai-je besoin d'ajouter combien sera auguste une assemblée devant laquelle auront été portés les plus grands intérêts qui aient jamais ému les hommes ? Car c'est de l'abolition même de l'esclavage qu'il s'agira : esclavage de la pauvreté, de l'ignorance, du mal ; esclavage du travailleur qui n'a pas d'asile pour son vieux père, de la fille du peuple qui, à seize ans, s'abandonne pour vivre, de l'enfant du peuple qu'on ensevelit, à dix ou douze ans, dans une filature empestée. Tout cela est-il tellement conforme à la nature des choses, qu'il y ait folie à croire que tout cela doit changer un jour ? Qui oserait le prétendre et blasphémer ainsi le progrès ? Si la société est mal faite, refaites-la. Abolissez l'esclavage ! (Acclamations bruyantes.)

« Mais, encore une fois, rien de plus difficile, rien qui exige des méditations plus profondes, une prudence plus attentive. La précipitation ici pourrait être mortelle, et, pour aborder de tels problèmes, ce n'est pas trop de la réunion de tous les efforts, de toutes les lumières, de toutes les bonnes volontés.

« Vous êtes ici trop nombreux, vous le sentez bien, pour que votre concours permanent, quotidien, soit possible. Une commission n'avance rapidement dans ses travaux qu'à la condition d'avoir un nombre restreint de membres. Nous ne pourrions donc que donner communication, d'intervalle en intervalle, à l'assemblée des délégués, de chaque résultat important de nos travaux. (Oui ! oui ! — Très bien !)

« Quand il s'agira d'une question spéciale, relative aux ouvriers de telle ou telle profession, nous nous mettrons en rapport avec les délégués de cette profession. (De toutes parts : C'est cela !)

« Enfin, pour que votre pensée soit toujours présente, toujours vivante au milieu de nous, je vous prie de désigner dix d'entre vous, lesquels composeront un comité qui, d'une manière active, permanente, nous aidera dans nos recherches, et nous dira vos souffrances, vos réclamations, vos vœux. » (Bravo ! bravo !)

Un délégué : Ces dix délégués doivent-ils représenter toute l'assemblée ?

Le citoyen président : Ils formeraient un comité que vous nommeriez entre vos délégués.

Un membre : Voici un moyen très simple de former ce comité : Nous sommes tous ici des délégués nommés par les corporations des travailleurs. Nous sommes tous frères. Que le sort prononce entre nous.

M. Louis Blanc, appelé au dehors par des affaires urgentes : Permettez-moi de vous quitter maintenant, mais au revoir, c'est-à-dire, au premier grand problème à résoudre, au premier acte patriotique à accomplir. Ici le rendez-vous !

Toute la salle est debout ; des ouvriers versent des larmes, en proie à une émotion inexprimable.

Aussitôt après le départ du président, on procède au scrutin pour la formation du comité permanent de dix membres.

DISCOURS DE M. E. QUINET AU COLLÈGE DE FRANCE.

Au nom de la République, nous rentrons dans ces chaires. La royauté nous les avait fermées, le peuple nous y ramène. Grâce soient rendues à ce grand peuple de braves, ouvriers, gardes nationaux, citoyens de toutes les classes, jeunes gens de toutes les écoles, à vous tous, compagnons d'armes, qui, sur le champ de bataille du droit et de la justice, venez d'ouvrir au monde une ère magnanime. Chacun a fait son devoir à l'endroit que la

Providence lui a marqué, et le sentiment de ce devoir accompli scelle à jamais l'alliance que la royauté travaillait à détruire. Elle croyait avoir formé deux peuples ennemis, mais ils se sont reconnus dans les barricades, et j'ai vu de mes yeux la Fraternité s'asseoir dans le palais des Tuileries au moment où chacun emportait un débris du trône. La voix de Dieu a prononcé : La royauté, qui s'interposait pour tout braver, s'est écroulée sous la colère du ciel. Qu'aucune espérance ne lui reste ! Plutôt qu'elle repaîsse le monde, il ne resterait pas dans Paris pierre sur pierre ! Partout, à ce moment, la France fait avec nous le serment de fidélité à la République.

Avant de continuer, je m'interromps pour associer à mes paroles, à cette fête, notre collègue, notre ami, le fils adoptif de la France. Mickiewicz, bien qu'absent, son grand cœur est ici, parmi nous, avec le génie de ses frères les Polonais et les Slaves.

Si jamais miracle a été consommé sur la terre, c'est ce que vous venez de voir de vos yeux et de faire de vos mains ; car l'iniquité avait atteint le dernier terme de l'audace et marchait le front levé. Nous tous qui espérions, qui promettions en public un meilleur avenir prochain, une ère où la dignité morale serait comptée pour quelque chose, qu'étions-nous ? Des rêveurs, des insensés ! La force matérielle, avec toutes les mauvaises passions pour complices, se croyait invincible. En présence de ce triomphe aveugle, l'âme doutait d'elle-même ! Le monde était près de dire encore une fois : Vertu, tu n'es qu'un nom. Rappelez-vous la veille même de l'explosion : cette nuit où la liberté du monde a été enfantée. En entendant la lutte, toutes les chances semblaient pour l'injustice superbe contre le droit désarmé !

Voyez et pesez cet enseignement ! Tout semblait perdu devant le calcul et devant la sagesse humaine, au moment où tout a été gagné, sauvé par l'inspiration, par l'instinct, par le génie divin des masses ! Le peuple nu, poussé par la sagesse d'en haut, par la folie de la croix, a consommé le prodige. Nous étions dans le déshonneur, et nous nous retrouvons dans la gloire la plus pure qui fut jamais. Nous nous endormions dans la décadence, et nous nous relevons revêtus d'une force invincible. Nous étions divisés, déchirés ; nous voilà indissolublement unis, tous frères d'armes de la liberté et de l'égalité.

Où, c'est ici le miracle de la vie morale, et lors même que je ne serais pas déshabitué de la parole, elle me manquerait pour le célébrer ; l'action seule, non le discours, peut, dans ces jours de flamme, répondre à ce que les âmes demandent ; mais enfin, puisqu'il faut achever, je m'efforcerai, et je dirai que la leçon divine qui vient de partir du cœur du peuple s'explique assez d'elle-même. Une puissance matérielle formidable, quatre-vingt mille hommes rassemblés, des forteresses que l'on disait imprenables et qui étaient faites pour terrifier Paris, une stratégie profondément combinée et à loisir, tout cela détruit en quelques heures ; cette armée dissipée par une foule sans guides qui d'abord ne pouvait opposer que sa poitrine nue aux baïes ; ces murailles qui tombent devant le cri de la conscience plus puissant que les trompettes de Jéricho ; qu'est-ce que cela veut dire, sinon que la corruption a toujours les pieds d'argile, que l'âme accomplit les miracles, que le droit, la vérité, la liberté, l'égalité, la fraternité, sont désormais les vrais rois de la terre, les seuls qu'aucune force physique ne détrônera jamais ?

Il est passé, il est tombé le règne de la matière et de la force aveugle ; il est venu le règne de l'âme, de la justice pour tous. Qu'avec le pouvoir qui vient de disparaître s'écroulent aussi les vices, les mensonges, les arrière-pensées, les paroles tortueuses sur lesquelles il s'appuyait. Plus de petites combinaisons cachées sous le nom de grande politique ; que notre politique soit celle de Dieu, et comme toutes ses œuvres, qu'elle se consume au grand jour. Amis, frères, pour une société nouvelle, devenons des hommes nouveaux. C'est ici le jour de l'alliance et de la réconciliation. Arrachons de nos cœurs toute pensée personnelle, tout calcul médiocre, comme le dernier anneau des chaînes que nous avons portées. Voyez ! ces mots que nous n'osions plus redire, tant la rouille les couvrait, vertu, patrie, honneur, fraternité, amour, ils ont repris tout leur lustre comme au jour où ils ont été gravés pour la première fois dans le cœur de l'homme. Réveillons-nous de l'ancienne nuit ! C'est une aurore inconnue qui se lève, c'est le premier matin d'un nouvel univers. Agrandissons nos esprits, élargissons nos cœurs pour embrasser ce peuple et ses destinées sublimes. Aidons de notre concorde ceux qui portent en ce moment avec tant de vigilance et de noblesse l'immense fardeau du pouvoir. Montrons au monde que les temps qu'il croyait relégués par-delà les siècles sont arrivés, et que nous la possédons pour toujours la République des enfants du même père, la vraie cité de Dieu !

Ce miracle, nous l'attendions avec une inébranlable foi ; car enfin ce que je dis aujourd'hui, je l'ai dit le dernier jour où j'ai paru dans la chaire du collège de France ; et il est bon, ce me semble, de répéter ces dernières paroles d'adieu, puisqu'elles semblent m'avoir été dictées d'avance pour la réunion d'aujourd'hui.

« Je ne veux pas seulement, disais-je au moment où j'ai été séparé de vous, je ne veux pas seulement que la démocratie ait son pain quotidien ; je veux encore qu'elle règne, et voilà pourquoi je demande d'elle des vertus souveraines. La clémence dans le combat, la foi des volontaires de 92, l'héroïsme chevaleresque d'un Latour-d'Auvergne, l'inébranlable constance d'un Carnot (qui m'eût dit alors que le fils de ce grand homme, celui qui porte si dignement ce nom héroïque, siégerait aujourd'hui à nos côtés pour inaugurer la réouverture de ces chaires !), le christianisme spartiate de M^{me} Roland, l'élan du serment du Jeu de Paume, l'âme d'airain de la garde dans les jours de détresse, voilà le diadème que Dieu a préparé pour le sacre de la démocratie moderne. »

Ces paroles d'adieu, qui n'étaient qu'un pressentiment, se sont déjà réalisées à la lettre. Les vertus souveraines que je demandais, vous les avez vu éclater. La République a reçu son sacre. Nous la touchons ; vous la portez en vous ; chacun de ceux qui m'entendent est une pierre vivante de son indestructible barricade. Que tous les opprimés, à cette nouvelle, relèvent leur front de la poussière ! La France ressuscitée apporte la vie au monde. Nulle haine, nul esprit de vengeance n'habitent dans son cœur. Seule chose qui pouvait répondre à la sublimité de la lutte, le calme de la conscience satisfaite après la bataille. Cette nation sent qu'elle vient de travailler pour toutes, et elle sait que son œuvre est bonne. Peuples qui nous regardez, d'Angleterre, de Suisse, d'Espagne, de Hongrie, de Moldavie, de Portugal, famille des Slaves, Russes (car enfin vous avez des cœurs d'hommes, et nous savons qu'ils battent avec les nôtres), nous n'avons tous qu'une même cause. Regardez ! nous avons combattu pour vous ; notre joie sera de partager avec vous la victoire. Quelques princes, dans un intérêt de dynastie, parviendront-ils à brouiller la grande famille du genre humain ? Cela ne se peut.

La lumière s'est faite ; au moment où je parle, l'esprit de fraternité, l'esprit qui a plané le 24 février sur les pavés sanglants de Paris vole et se répand sur toute la surface du globe. Une seule voix s'échappe à ce moment de la poitrine des hommes : malgré la différence des langues, des nationalités, des climats, ils disent tous la même chose. Entendez-les ! Gloire et paix aux hommes de bonne volonté ! La main de Dieu est visiblement étendue sur la France. Nous reconnaissons le signe de l'alliance promise. Plus de guerre des peuples contre les peuples ; la longue nuit qui rendait possibles les méprises lamentables s'est dissipée. Voici le jour. Si quelques rois, aveuglés par la haine, s'obstinent à vouloir du sang sur un grand champ de bataille, qu'ils y restent seuls ; il sera beau de voir comment ils feront la guerre à tout le genre humain.

Tel est le cri qui s'échappe à cette heure des entrailles de la terre ; et puissent, du haut des cieux, nous envoyer leur force avec leur paix tous les grands hommes du passé qui, chacun dans leur pays et dans leur siècle, ont espéré, présagé, annoncé de loin une ère nouvelle ; tous ceux qui sont tombés pour la victoire quand elle était douteuse ; tous ceux qui, depuis 89, ont laissé leurs os sur nos grands champs de bataille ; tous nos amis, nos frères, nos parents morts sans avoir vu ce jour ; tous nos ancêtres inconnus qui tressaillent d'allégresse dans les demeures divines où ils habitent.

N'oublions pas surtout, au milieu du triomphe, les nations qui souffrent, qui luttent, ces grands peuples blessés qui, étendus et sanglants, se cherchent encore une patrie. Aussi longtemps qu'un membre de la famille du genre humain est opprimé dans son indépendance, nous souffrons de sa plaie même au sein de la victoire. Comment notre pensée ne volerait-elle pas au devant de l'Italie et de la Sicile, qui viennent de jeter un si grand cri, que nous nous sommes réveillés en sursaut ? Combien de fois, vous vous le rappelez, dans ces chaires, au milieu de vous, n'avons-nous pas évoqué la nationalité italienne ? La voilà qui réunit ses troncans. Voilà la grande coulée de Lombardie qui renoue ses anneaux autour de ses op-

presseurs, même avant d'avoir entendu le signal. Que sera-ce donc quand la grande nouvelle aura passé les Alpes, quand elle aura retenti, quand toutes les âmes italiennes auront entendu l'écho de la nouvelle croisade ? Dieu le veut ! Patrie de Dante, les jours sont arrivés ; ce que les poètes, les prophètes annonçaient, l'indépendance, la souveraineté nationale, la vie réelle, au lieu d'une ombre éclatante, se seront données en un jour, en échange de l'enfer que tu as enduré pendant des siècles.

Et lorsque tout respire, que tout renaît, n'y aurait-il pas aussi grand Dieu ! une heure de miséricorde, de joie, de salut, pour le Christ des nations, pour le peuple livré en sacrifice, pour celui qui est une partie de nous-mêmes, un lambeau de notre cœur, pour la France du Nord, pour la Pologne ? Ce serait douter de notre victoire. Non ! non ! la Pologne n'est pas encore morte ! Nous attestons au monde que nous l'avons rencontrée debout et vivante au milieu de nos barricades, et que nous avons mis le doigt dans les plaies de ces crucifiés ! Qui sait jusqu'à quel point l'esprit de ses maîtres ne sera pas ébranlé par ce prodige ? Celui qui a brisé en quelques heures la puissance formidable qui écrasait Paris saura bien aussi faire tomber les armes des mains de ceux qui se croient invincibles pour accabler des frères. Pourquoi la famille des Slaves voudrait-elle exterminer le plus ancien des peuples slaves ? Où est son intérêt, sa passion ? Cette race d'hommes a plus d'instincts, plus d'entrailles, plus de lumières qu'on ne croit en Occident. Là aussi les frères se laisseront de tuer des frères. Cette guerre civile dans l'intérieur de la cité slave touche à son terme. Le tocsin de la nuit du 24 février résonne aux oreilles des Russes aussi haut qu'aux oreilles des Polonais ; car le sang des nôtres, qui a coulé pour tous les peuples, nous l'avons vu jaillir vers le ciel, et ce sang, montré à toute la race chrétienne, enseigne partout, à Pétersbourg, à Moscou, à Berlin, à Londres, à Milan, qu'elle est finie la guerre des frères, et qu'il ne se trouve plus de Cain pour égorger Abel.

Quel est, entre toutes les révolutions humaines, l'esprit de la révolution qui vient de s'accomplir ? Le voici, et il ne peut y avoir sur cela aucun doute pour quiconque a suivi les événements et le péril de près. C'est que le peuple a été plus intelligent que les savants, les lettrés, les hommes qui croyaient posséder le privilège des lumières. Il a vu ce que ceux-ci, avec leur science et leur expérience, ne voyaient pas ; il a pressenti le salut où les gens éclairés voyaient la ruine ; en un mot, il a été plus sage, plus perspicace que ses guides. Les masses ont entraîné et conduit leurs chefs. Tel est le génie de cette dernière révolution, accomplie par la foi, par les faibles, par les pauvres, par les petits, c'est-à-dire la plus conforme qui fut jamais à l'esprit du christianisme de l'Evangile.

Ne vous êtes-vous pas mêlés à ces multitudes d'hommes qui, dans la nuit, erraient à travers la ville ? Ils étaient sans armes ; les ténèbres les enveloppaient. Mais ils ne laissaient pas de marcher avec assurance vers un but invisible, comme si la plus haute étoile des cieux les eût tous illuminés intérieurement. Les habiles doutaient, le peuple, en chantant, marchait dans sa foi. Que veut dire ce signe tout nouveau, si ce n'est que les supériorités vides se sont anéanties elles-mêmes ? D'où je conclus, et l'avenir ne me démentira pas, que l'établissement de cette révolution exclut, dans son principe radical, tout germe d'aristocratie. Amis, citoyens, ne gardons rien de l'ancien orgueil des publicains, des pharisiens, des docteurs et des scribes. Le pur évangile a vaincu. La République que nous apportons au monde repose, avant tout, sur la divine égalité des cœurs.

Voilà pourquoi, s'il m'est permis d'exprimer encore un désir, ce sera pour hâter le vote définitif de la France. Interrogeons-la pendant qu'elle est encore sur le trépid. Un peuple a ses moments d'inspiration comme un individu. Dans ces heures, il est au-dessus de lui-même ; il met avec certitude le doigt sur celui qui convient le mieux au péril. C'est au milieu des flammes du Sinaï que les tables de la loi s'inscrivent sur la pierre. On parle de la nécessité d'éclairer, de préparer les masses, de faire leur éducation. Mais quel livre, quel journal, quel club, quel enseignement plus puissant que la voix de Dieu roulant dans la bouche de tout un peuple durant la nuit et la journée du 24 février ? Tout ce qui porte un cœur d'homme en France, ouvrier, paysan, prête en ce moment l'oreille à ce divin commandement de *Marche !* qu'une voix souveraine vienne d'imprimer à une nation et au monde.

Voilà la vérité, la simplicité, la grandeur faites pour des masses ; chacun voit la lumière éclatante et discerne son chemin. Mais ces moments sublimes ne sont pas éternels. De grâce, ne laissons pas à ce flambeau le temps de s'amortir, ni aux petites passions, aux habiletés médiocres, aux instincts vulgaires, l'occasion de repaître. Je le dis avec la confiance d'un instinct qui ne m'a pas trompé : si nous voulons faire quelque chose de grand, ayons foi dans la grandeur humaine et dans l'inspiration immédiate du génie français.

Jeunes gens des écoles, vous avez agi, dans cette révolution, plus que n'ont fait vos devanciers dans aucune de celles qui ont précédé. Vous avez été aussi calmes, aussi conciliants après la victoire que résolus pendant le péril. La patrie vous en remercie. Admirable présage pour l'avenir ! Continuez ce que vous avez commencé. Vous êtes appelés, plus que personne à guérir les plaies, à éteindre la discorde, à nous réunir tous dans la même étreinte. Songez que le peuple est éternellement jeune de cœur comme vous l'êtes aujourd'hui, et que votre alliance est le gage de toutes les autres. Rappelez-vous, unissez l'ouvrier, le paysan, le soldat, le commerçant, le savant. Allez ! répandez la concorde, l'amour, l'égalité, avec l'abondance d'un cœur qui déborde.

Cette ère de liberté doit être aussi une ère de gloire et d'invention pour le génie de l'homme. Ouvrez les livres du passé ; ils prendront tous à vos yeux une signification féconde et imprévue. La vérité dans les sentiments, la beauté dans les arts jailliront toutes nouvelles de cette nouvelle explosion de la vie.

Si, par un égarement qui paraît impossible, l'esprit de concorde qui nous anime était méconnu par les princes, si les frontières de la terre sacrée étaient menacées, ou si nos amis étaient en péril de mort... avec quelle joie, avec quelle ivresse, avec quelle félicité nous tous, reprenant ces armes d'hier... Mais non ! je m'arrête... j'ai bien plus besoin d'apaiser que d'éveiller votre enthousiasme guerrier. Les aigles transfigurés de Waterloo, en se relevant de la poussière, nous apportent, non plus des pensées de violences et de conquêtes, mais le signe de la liberté victorieuse qui plane avec majesté, en ce moment, sur toute l'étendue de la terre.

Après avoir combattu ensemble du cœur, de l'esprit, du bras, notre mission est de veiller sur la flamme pure que Dieu vient de ranimer. Restons près du foyer moral pour l'entretenir. Qu'il consume jusqu'à la dernière trace des convoitises passées. Eh ! n'avons-nous pas tous reçu au centuple notre récompense à l'heure où il nous a été donné de porter sur le pavois des barricades ces trois sœurs : Liberté, Egalité, Fraternité, dans le palais de la monarchie ?

Pour moi, la parole m'est rendue alors que je sens, avec une évidence souveraine, l'impuissance, le néant, l'impossibilité de la parole. Des actions, non des discours voilà ce que je voudrais répéter sans cesse. Courons donc, chacun suivant notre vocation, au fait, à l'événement ; obéissons au commandement d'en haut. J'avoue qu'il me serait impossible d'en dire aujourd'hui davantage. Tout ce que je puis faire est de recueillir mes forces pour jeter avec vous le cri de la France invincible : Vive la République !

Pièces officielles.

Le gouvernement provisoire décrète :
Art. 1^{er}. Les extraits de naissance qui seraient nécessaires pour établir l'âge des électeurs et pour l'exercice du droit électoral seront distribués gratuitement à chaque citoyen qui les réclamera.
Art. 2. Ces extraits, ne pouvant servir que pour cet objet, seront remis et resteront déposés à la mairie de la commune ; ils seront marqués d'un cachet portant ces mots : *Election de l'Assemblée nationale*.
— Le gouvernement provisoire, convaincu que de toutes les libertés la liberté de conscience est la plus précieuse et la plus sainte, arrête :
Les citoyens détenus par suite de condamnations prononcées contre eux pour faits relatifs au libre exercice du culte seront immédiatement rendus à la liberté, s'ils ne sont retenus pour autre cause.
Toute poursuite commencée est abolie. Remise est faite des amendes prononcées et non encore acquittées.
— Le gouvernement provisoire, Considérant que le 24 février dernier les militaires détenus dans les deux prisons militaires de Paris ont été mis en liberté par le peuple ; Considérant que ces hommes n'étaient pas tous détenus pour des fautes contre la loi, et qu'il s'en trouvait trente-cinq qui avaient commis des

crimes et des délits communs, tels que vols, effractions, fraudes envers des citoyens ou des militaires, coups et blessures, attaques contre les propriétés, etc. ;
Sur la proposition du ministre de la guerre,
Arrête :
Art. 1^{er}. Amnistie pleine et entière est accordée aux hommes qui étaient détenus le 24 février dans les prisons militaires ; des ordres seront donnés pour que ces hommes soient immédiatement réintégrés dans l'armée.
Art. 2. Seront recherchés immédiatement et réincarcérés les trente-cinq militaires qui étaient détenus pour des crimes ou délits communs. Ces hommes pourront être compris ultérieurement dans un travail de grâce, s'ils s'en rendent dignes par leur conduite.
— Le ministre des finances, Vu le décret du 9 de ce mois relatif à l'emprunt national de 100 millions, Voulant régler les formes d'exécution dudit emprunt,
Arrête :
Art. 1^{er}. Les versements prévus par l'art. 3 du décret précité seront reçus, à Paris, à la caisse du receveur central et des receveurs d'arrondissement de la Seine, et dans les départements, aux caisses des receveurs généraux et particuliers des finances.
Chaque versement donnera lieu à la délivrance d'un récépissé à souche et à talon, qui sera visé et contrôlé conformément aux règlements en vigueur.
Dans les cinq jours du versement à Paris, et dans les quinze jours pour les départements, le récépissé sera échangé aux mêmes caisses contre une inscription de rente 3 0/0 au pair nominative.
Toutefois, sur la demande du titulaire, cette inscription nominative pourra être convertie en une rente au porteur.
Les versements opérés pour l'emprunt national ne seront pas inférieurs à 100 fr. et devront être arrondis par multiple de 20 fr.
Art. 2. Les souscripteurs qui n'effectueraient pas en une fois leur versement en pourront réaliser le montant ainsi qu'il suit :
Un tiers immédiatement,
Un tiers au 15 avril,
Un tiers au 15 mai.
L'inscription de rentes ne pourrait être réclamée qu'après la totalité des versements.
— Les dispositions de l'instruction du gouvernement provisoire du 8 mars courant pour l'exécution du décret du 5 du même mois relatif aux élections générales sont applicables, en ce qui concerne les incapacités (n° 4 de l'instruction), aux élections de la garde nationale.

Affaires de Suisse.
Berne, 7 mars.

La commission de révision du pacte continue de délibérer à huis-clos ; elle en est aujourd'hui à sa 14^e séance ; et comme le huis-clos n'est pas extrêmement rigoureux, témoin les communications assez détaillées que publient quelques journaux, nous nous permettrons aussi de le lever, maintenant que la commission a abordé la question la plus importante et la plus difficile, celle de la représentation.

C'est dans sa séance du 4 du courant que la commission a abordé cette question. La délibération a continué hier lundi et a été reprise aujourd'hui. Mais nous doutons encore que l'on parvienne à formuler un système qui réunisse la majorité de la commission.

Si nous sommes bien informés, et nous avons lieu de le croire, la plupart des membres de la commission comprennent qu'il y a quelque chose à faire à l'égard de la représentation, qu'on ne peut conserver telle quelle celle qui existe actuellement. Ils sentent la nécessité de donner satisfaction à l'idée démocratique, une part plus grande et plus directe au peuple dans l'élection de ses mandataires à l'assemblée fédérale. On sent aussi qu'il est juste qu'une législature soit l'organe de la majorité réelle du pays ; mais en reconnaissant vaguement le principe, on recule devant les conséquences.

Les représentants des petits cantons, malgré leurs sympathies pour la cause libérale, ne renoncent pas à la prétention de marcher à l'ég. des cantons les plus vastes et les plus peuplés, et tout système autre que celui de la représentation parfaitement égale des états leur est suspect. Il est aussi des états acquis d'ancienne date à la cause libérale, mais qui, en raison de leur circonscription territoriale, partagent plus ou moins les craintes et adoptent les prétentions que nous venons de signaler.

La compréhension du principe, des tendances démocratiques de jour en jour plus prononcées, des besoins toujours croissants, des exigences mêmes des populations, ne fait pas sortir la commission du cercle assez restreint des idées où elle paraît vouloir se renfermer en élaborant son travail. Dans la question de savoir où serait la base de la souveraineté fédérale, dans l'ensemble de la nation ou dans la souveraineté cantonale, il n'y a eu que peu de voix au sein de la commission pour reconnaître que la souveraineté fédérale émane de la nation. On a ainsi repoussé un principe qui, dans les faits, dans la pratique, a trouvé et trouvera encore son application, n'importe les distinctions et les catégories que l'on voudrait établir.

Il est donc à présumer que la majorité de la commission se tiendra à côté de la question et qu'elle cherchera à faire prévaloir un système qui modifierait la forme de la représentation actuelle sans toucher au fond. Le système exposé par le député de Saint-Gall dans la séance de samedi dernier a, certes, son beau côté ; mais il ne donne au peuple qu'une part indirecte à l'élection de ses représentants à la diète, en mettant toutefois la représentation plus en rapport avec le chiffre de la population des cantons. Voici, en résumé, ce système :

Les vingt-cinq états confédérés seraient divisés en cinq classes.
La première comprendrait les cantons dont la population est de 30 000 âmes et au-dessous, c'est-à-dire Uri, Schwytz, Obwald, Nidwald, Glaris, Zug et Schaffhouse. Ces états auraient chacun deux députés, y compris l'Unterwald, dont les deux états en auraient un chacun ; ainsi, douze en tout.
A la deuxième classe appartiendraient les états ayant 30,001 à 100,000 âmes, tels que Fribourg, Soleure, Bâle (campagne et ville), Appenzell (extérieur et intérieur), Grisons, Thurgovie, Valais, Neuchâtel, Genève. Chacun de ces états serait représenté par trois députés ; Bâle-Campagne en aurait deux, Bâle-Ville un, Appenzell-Extérieur deux, Appenzell-Intérieur un ; en tout vingt-sept représentants.
Dans la troisième classe (100,001 à 200,000 âmes) figureraient Lucerne, Saint-Gall, Argovie, Tessin, Vaud. Ces cinq états auraient chacun quatre représentants, ensemble vingt.
Zurich appartiendrait à la 4^e classe (200,001 à 300,000 âmes) ; il nommerait cinq députés.
Berne formerait la 5^e classe (300,000 âmes et au-delà) ; il serait représenté par six députés.
La législature fédérale se composerait ainsi de soixante et dix représentants.

D'après ce système du député de Saint-Gall (M. Naeff), les députés ne recevraient pas de mandat ou d'instructions ; ils voteraient librement suivant leurs convictions. Mais toutes les questions ne seraient pas de leur ressort. Elles seraient divisées en deux catégories : la première comprendrait les affaires qui ne touchent pas à la souveraineté des cantons, la deuxième les affaires étrangères qui concernent cette souveraineté. Les questions de la première catégorie seraient résolues à la majorité absolue des membres de la diète votant selon leurs convictions ; pour la solution des affaires appartenant à la deuxième catégorie, le vote des députés devrait être ratifié par les cantons respectifs. La décision de la diète ne serait donc définitive qu'autant qu'elle serait sanctionnée par la législature cantonale.

A cette dernière catégorie appartiendraient : 1^o les différends avec l'étranger ; 2^o les différends entre les cantons ; 3^o les mesures ayant pour objet le maintien de l'indépendance nationale et le maintien de l'ordre intérieur.

Le député de Saint-Gall observe enfin qu'en proposant d'augmenter la représentation, il a pour but de donner satisfaction à la majorité du peuple suisse, de lui fournir le moyen d'exprimer la volonté nationale.

Le député de Vaud (M. Druey) présente un autre système, d'après lequel on distinguerait aussi les objets appartenant à la souveraineté cantonale et ceux appartenant à la souveraineté fédérale. Les affaires appartenant à cette dernière catégorie seraient de la compétence des représentants fédéraux. Ces représentants seraient nommés par le peuple suisse, votant dans des arrondissements électoraux, sans distinction de territoire, ou abstraction faite des cantons. Le chiffre de la population serait la base électoral.

Des garanties seraient données aux cantons contre les envahissements,

La ratification de l'autorité cantonale serait réservée pour quelques uns des objets fédéraux. Les affaires cantonales se traiteraient par correspondance. La chambre des représentants fédéraux seule se réunirait pour traiter et résoudre toutes les autres questions. On ferait ainsi à la souveraineté fédérale la juste part qui lui appartient.

Le député ne repousse pas d'avance un autre système, pourvu qu'il change la représentation actuelle. Comme on a beaucoup centralisé, il n'acceptera pas toutefois un autre projet, s'il n'a pas égard, quant à la représentation, au chiffre de la population.

(La Suisse.)

Chronique.

Le maire provisoire de Lyon informe ses concitoyens que, pour l'exécution du décret du 4 de ce mois sur les assemblées cantonales appelées à élire les représentants du peuple à l'assemblée nationale, il devient nécessaire d'opérer un recensement général de tous les Français âgés de vingt et un ans, résidant depuis six mois dans la commune, et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

En conséquence, des recenseurs spéciaux, nommés par le maire et munis d'instructions signées de lui pour pouvoir, au besoin, justifier de leur mandat, seront chargés de recueillir à domicile toutes les indications propres à l'établissement des listes électorales.

Le maire ne doute pas de l'empressement que mettront les citoyens à faciliter, autant qu'il pourra dépendre d'eux, l'exécution d'un travail dont ils doivent apprécier la haute importance.

Un avis ultérieur indiquera les dispositions spéciales arrêtées pour assurer l'inscription des citoyens qui ne pourront être compris dans le recensement à domicile.

Le ministre de la guerre ayant décidé que les dispositions relatives au recrutement pour la classe de 1847 doivent recevoir immédiatement leur exécution, M. le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône vient de prendre un arrêté qui fixe le nouvel ordre dans lequel s'effectueront, pour chaque canton, la vérification des tableaux de recensement et le tirage au sort.

Voici dans quel ordre les tableaux de recensement de la classe de 1847 seront examinés et le tirage au sort effectué au chef-lieu de chaque canton :

Arrondissement de Lyon. — Vaugneray, le 20 mars ; Limonest, le 22 ; Neuville, le 24 ; Condrieu, le 27 ; Givors, le 28 ; la Guillotière, le 30 ; Mornant, le 1^{er} avril ; Saint-Genis-Laval, le 3 ; l'Arbresle, le 5 ; Saint-Laurent-de-Chamousset, le 6 ; Saint-Symphorien-sur-Coise, le 7 ; 2^e canton de Lyon, le 13 ; 3^e et 4^e cantons de Lyon, le 14 ; 5^e et 6^e cantons de Lyon, le 17 ; 1^{er} canton de Lyon, le 19.

Arrondissement de Lyon. — Lamure, le 20 mars ; Monsols, le 22 ; Beaujeu, le 24 ; Belleville, le 26 ; le Bois-d'Oingt, le 28 ; Tarare, le 30 ; Thizy, le 1^{er} avril ; Anse, le 3 ; Villefranche, le 4.

Toutes les autres dispositions relatives aux formalités à remplir pour la formation des tableaux de recensement, l'examen de ces tableaux et le tirage au sort sont maintenues.

Un délégué désigné par le commissaire du gouvernement provisoire, et le sous-préfet pour l'arrondissement de Villefranche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution de cet arrêté.

AVIS ADMINISTRATIF. — Le commissaire du gouvernement provisoire chargé de l'administration du département du Rhône donne avis que, par acte en date du 25 août 1847, il a acquis du sieur Jean-François Berger et de la dame Françoise Bergeron, son épouse, domiciliés à Dardilly, moyennant le prix de 718 f. 80 c., une superficie de 3,344 mètres carrés de terrain nécessaire à l'établissement de la route nationale n° 6, dans la traverse des communes de Dardilly et de Lissieu.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1844 pour purger les hypothèques qui peuvent grever le terrain dont il s'agit.

Lyon, le 10 mars 1848.

Pour le commissaire du gouvernement et par autorisation :
Le secrétaire-général du département, A. PELVEY.

AVIS ADMINISTRATIF. — Le commissaire du gouvernement pro-

voire chargé de l'administration du département du Rhône donne avis qu'il a fait déposer au secrétariat de Lyon le plan parcellaire d'un terrain cédé à la route départementale n° 2, sur le quai d'Orléans, par M. Crochet, demeurant à Lyon, place Neuve-des-Carmes, tant en son nom personnel que comme mandataire :

1^o De M. Antoine-Alexandre Dugas, propriétaire, demeurant à Lyon, rue des Deux-Maisons ;

2^o De M. Jean-Baptiste-François-Marie Montherot, propriétaire-rentier à Lyon, rue Sala, 11 ;

3^o Et de dame Jeanne-Claudine Montherot-Belligneux, épouse autorisée de M. Xavier-Olympe Hue-Lablanc, propriétaire-rentier, demeurant ensemble à Lyon, rue Sala, 11.

Tous intéressés sont invités à prendre connaissance du plan dont il s'agit, et à présenter, avant l'expiration du délai prescrit, les observations qu'ils auraient à produire.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de l'article 6 de la loi du 3 mai 1844 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Lyon, le 10 mars 1848.

Pour le commissaire du gouvernement et par autorisation :
Le secrétaire-général du département, A. PELVEY.

— En conséquence de l'invitation adressée par le ministre des cultes à toutes les églises reconnues par l'Etat, une prière solennelle a eu lieu dimanche, 5 mars, dans l'église protestante de Lyon, pour appeler la bénédiction de Dieu sur la République française et sur son gouvernement provisoire.

ERRATUM. — Dans la souscription patriotique de la Guillotière, n° du 12 mars, lisez : M. Gazet, marchand de grains, 50 francs, au lieu de 50 centimes.

Spectacles du 13 mars 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Fils du Diable, drame en onze tableaux, précédé des Trois Hommes rouges, prologue.

Nouvelles diverses.

Voici la circulaire que la maison Charles Laffitte, Blount et C^o vient d'adresser à ses correspondants :

« Monsieur,

« La crise financière qui pèse sur le pays tout entier nous met dans la nécessité de soumettre notre position à nos créanciers.

« Ayant prêté constamment notre concours aux entreprises de chemins de fer et à l'industrie, nous ne pouvions échapper aux conséquences inévitables de l'ébranlement du crédit public et privé.

« L'état de nos affaires ne présente d'ailleurs rien qui doive vous alarmer. La réalisation de nos ressources n'est que momentanément interrompue, et nous n'avons besoin que d'un délai pour remplir tous nos engagements.

« La réunion de nos créanciers aura lieu incessamment ; elle aura à examiner les mesures que nous leur proposerons pour parvenir à notre prompt et entière libération.

« Recevez, etc. »

— La corvette l'Allier est entrée le 6 en rade de Brest, venant des Antilles. Ce navire est parti de Fort-Royal (Martinique) le 2 février dernier. Il y a laissé au mouillage les navires de guerre français l'Africaine, la Proserpine, l'Isère, la Mésange.

L'Allier s'est ensuite dirigée vers la Basse-Terre (Guadeloupe) ; elle y a séjourné du 3 au 9 février.

L'état sanitaire des colonies était excellent ; la fièvre jaune avait cessé depuis deux ans.

La libre pratique a été accordée immédiatement à l'Allier.

Nouvelles Etrangères.

BAVIÈRE.

Voici comment la Gazette de Wurzburg rend compte, sous la rubrique de Munich, 4 mars, des événements qui ont abouti dans cette capitale à des concessions de la part du pouvoir :

« Dans une assemblée populaire tenue ce matin, il a été décidé de prier le roi de convoquer immédiatement les états, demande qui a été refusée. A une heure, il y a eu de nouveau une assemblée populaire à l'Hôtel-de-Ville ; nouvelle députation adressée au roi, nouveau refus de la part du gouvernement.

« A deux heures, l'on entend le cri de Aux armes ! La landwehr bat la générale, on prend d'assaut l'arsenal de la garde civique ; la garnison, à son tour, bat la générale ; la place devant le château est garnie de troupes et de canons ; plus de 4,000 soldats occupent la place dite Dultplatz et celle de la Promenade.

« Le peuple fait entendre les cris de Vivent les soldats ! En présence d'une pareille démonstration, MM. les ministres Beisler et Herès déclarent qu'ils donnent leur démission si l'on ne cède pas aux demandes du peuple ; enfin, à deux heures et demie, le prince Charles paraît et annonce que la diète sera convoquée pour le 16 mars. Cette nouvelle est saluée avec des transports de joie et rétablit la tranquillité. »

Le Gérant responsable, M. MURAT.

Les condamnés politiques d'avril 1834 sont invités à se rendre demain 14 courant, à sept heures du soir, dans la galerie de l'Hôtel-Dieu, 28.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes, cafards, se trouve, avec l'essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Bourse de Paris du 11 mars 1848.

Les affaires au comptant ont été animées, et les fonds ont conservé une ferme tenue. Ils avaient manifesté dès l'ouverture une certaine tendance à la hausse ; mais les besoins d'argent n'étant pas encore satisfaits, le mouvement d'ascension s'est arrêté, et le 5 0/0, qui était monté à 78 40, a fermé à 77 f.

Le 5 0/0, qui avait ouvert à 52 f., est retombé à 49 50, et il a fermé à 50 f. Les paiements se sont bien faits.

		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent	51	Saint-Germain	125
Quatre pour cent	77	Versailles (rive droite)	125
Quatre et demi pour cent	77	Versailles (rive gauche)	100
Cinq pour cent	77	Paris à Orléans	350
Emprunt de 1847	77	Paris à Rouen	458
Trois pour cent belge	77	Rouen au Havre	320
Quatre 1/2 p. cent belge	77	Avignon à Marseille	225
Cinq pour cent belge	77	Strasbourg à Bâle	95
Recepisés Rothschild	77	Orléans à Vierzon	350
Cinq pour cent romain	74	Orléans à Bordeaux	400
Trois pour cent espagnol	74	Chemin du Nord	350
Banque de France	1800	Paris à Strasbourg	542 50
Banque belge	74	Tours à Nantes	352 50
Caisse Laffitte	74	Paris à Lyon	500
Comptoir Ganneron	74	Lyon à Avignon	500
Obligations de Paris	1003		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 13 mars.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	850					
prime d. 10						
Paris à Rouen						
prime d. 10						
Avignon à Marseille						
prime d. 10						
Orléans à Vierzon						
prime d. 10						
Chemin du Nord						
prime d. 10						
Paris à Lyon	500					
prime d. 10						
Mines de la Loire	510					
prim. de. 10						

MAISON DE CAMPAGNE. A louer, petite Maison de campagne avec bois planté, sur la Balme, à Serin.
S'adresser à M. Pléney, rue Saint-Côme, n° 2.
(2617)

AVIS AUX CHARRONS.

A vendre, Planches de Peuplier pour brouettes et jardinières, au pont de la Cadette, à la Pape.
(4650)

AVIS IMPORTANT.

Le sieur RIVET prévient MM. les artistes et amateurs qu'il vient de contracter un engagement avec une maison de Paris pour la fabrication de **Cornets à pistons** d'un nouveau genre breveté (sans garantie du gouvernement). Ce nouvel instrument, en tout semblable aux cornets du jour, a le grand avantage de jouer dans tous les tons, sans que l'on soit obligé d'y adapter aucun cor de rechange ; un mécanisme simple remplace cet attirail de tons qu'exigent les cornets ordinaires, et donne aux sons plus de beauté et une justesse qui ne laisse rien à désirer.

Les essais nombreux faits par les meilleurs artistes de la capitale et de notre ville, et notamment par M. Chauvet, qui en a obtenu les plus heureux résultats, sont les seuls titres de recommandation que le sieur Rivet fait valoir auprès de MM. les artistes et amateurs. Tout cornet fait dans ce nouveau système et non marqué du chiffre de la maison sera réputé contrefaçon et poursuivi suivant la loi.

RIVET, facteur d'instruments, galerie de l'Argue, escalier H.
(1597)

PORTEFEUILLE PERDU. Il a été perdu, dimanche 12 courant, un Portefeuille contenant plusieurs effets à ordre, traites et quelques lettres.

Celui qui l'aura trouvé est prié de le remettre chez M. Durand, à l'hôtel du Cheval-Noir, rue Gentil, à Lyon. Il y aura récompense. (1658)

AVIS. On trouvera chez M. MURE, boisselier, quai de l'Hôpital, n° 112, à Lyon, des caisses de tambours d'ordonnance pour la garde nationale prêtes à servir, pour la ville et pour la campagne, à juste prix.
(4653)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement **gratuit**, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (**EXTRAIT DE SALSEPAREILLE** et **POUDRE DIURÉTIQUE**). A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7 ; à Toulouse, rue Bonnefoi, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

FABRIQUE RUE TRAMASSAC, 22, QUARTIER SAINT-JEAN. — MAGASIN PLACE DES TERREAUX, 19, PALAIS-DES-ARTS.

DORURE ET ARGENTURE SUR TOUS MÉTAUX. DESIR ET ARQUICHE.

Fabrique de Bronze, services de table, couverts en pakfoid, articles divers pour limonadiers, maîtres d'hôtel et restaurateurs, argentés et dorés, imitant et remplaçant l'argenterie et le vermeil. — Equipements pour gardes nationaux. (7038)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON.

(3570)

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, anrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PATE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 63 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 46 ; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins ; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1 ; Chalon-sur-Saône, FOURCHER - MOSSEL, Grande-Rue ; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (3825)

MAGASIN. A louer, très joli Magasin élégamment agencé, rue Centrale, près de Saint-Nizier.
S'adresser place Saint-Nizier, n° 6, au 2^e. (4646)

12,000 PIEDS DE MURIERS

GREFFÉS, PLEIN-VENT ET MI-VENT.

à vendre à des prix très modérés.

S'adresser à M. Gerin, apprêteur de châles, place Louis XVI, n° 5, aux Brotteaux, ou à M. Gerin, boulanger, rue Pont-l'Évêque, à Vienne (Isère). (4269)

AVIS. Une personne qui se recommande par sa moralité et sa connaissance des affaires propose de se charger de la **gestion des propriétés** en ville et à la campagne.
S'adresser, pour les renseignements, à M^e Gode-mard, avoué près la cour d'appel, rue Saint-Jean. (4656)

AVIS. On demande un cheval de voyage pour la voiture.
S'adresser au bureau du *Courrier de Lyon*. (2654)

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE,
Rue Dauphine, n° 38, à Paris.

Vingt années de succès. — Ce Sirop enraye instantanément l'accès de goutte le plus violent ; éloigne les accès, donne du ton aux articulations. Il réussit également contre les rhumatismes aigus et chroniques.

Les médecins les plus renommés de Paris, MM. Andral, Velpeau, Leroy-d'Etiolles, Heller, Ducros, etc., etc., l'ont adopté dans leur pratique. M. Jules Cloquet, médecin du roi des Perses, traite avec ce médicament son illustre malade.

Dépôt chez MM. Vernet, à Lyon ; Martel, à Grenoble ; Michel, à Tarare ; Ayot, à Villefranche ; Galy, à Saint-Etienne ; Labor, à Roanne ; Fessy, à Montbrison ; Carrière, à Bourg ; Martin, à Belley ; Mercier, à Nantua ; Giroud, à Gex. (3414)

PATE PECTORALE AU SALEP,

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE,
Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPE, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^{ie}, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515) ; et à Lyon, chez MM. Derriard, rue du Bois, n° 17 ; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet ; Reverchon ph. à Vaise. (1405)

GUÉRISON RADICALE

Des maladies secrètes, des dartres, gales, écoulements nouveaux ou anciens, et toute acréte ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de PHILIPPE QUET, rue de la Préfecture, 5, à Lyon. (3781)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.